



Prix promesse de vente et préemption

Par rezar, le **04/08/2018** à **11:39**

Bonjour,

Dans le cas d'une préemption de terrains constructibles par la ville, mais d'un desaccord du vendeur sur le prix .

Si la ville saisit le juge des expropriations pour qu'il arbitre et fixe un prix.

Est-ce que le fait que le vendeur dépose devant le juge le prix proposé par un promoteur pour la promesse de vente, cela sera un élément pris en considération et pourra aboutir à une revalorisation du prix proposé par la ville ?